



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère du Plan

FEUILLE DE ROUTE DES REFORMES GOUVERNEMENTALES SUR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Validée au Conseil des Ministres, le 02 juillet 2021



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère du Plan

*Feuille de route des réformes gouvernementales relatives à l'amélioration
du climat des affaires en RDC*

VOLUME 1

REFORMES DOING BUSINESS A COURT TERME

(Validées par la Dixième Réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 02 juillet 2021)

Version du 05 juillet 2021

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
CREATION D'ENTREPRISE								
01.	Interconnecter complètement les services intervenants et automatiser la génération des numéros d'identification nationale et d'impôt	Réduire le délai d'obtention des numéros d'identification nationale et d'impôt en les générant automatiquement lors de la création d'entreprise	(i) Mener le suivi pour le parachèvement des travaux d'automatisation par le programme ESSOR ; (ii) Réviser la loi n°004/2003 du 13 mars 2003 portant réformes des procédures fiscales telles que modifiée et complétée à ce jour (notamment l'article 1) ainsi que les mesures d'applications y relatives; (iii) Réviser l'Ordonnance n°73-236 du 13 août 1973 portant création d'un numéro	- GUJCE - Ministère de l'Economie - DGI	- Présidence - Primature - Min. Justice - Min. Fin. - Min. Plan - Min. ETSP - Min. Numér. - ONEM - CCA - ANAPI - ESSOR / DFID - Secteur privé	Lois et leurs mesures d'application Décret	3 mois	La loi de finances pour l'exercice 2022 pourra régler la problématique de la modification de l'article 1 de la loi sur les procédures fiscales

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
			d'identification nationale. (iv) Réviser la loi n°16/010 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n°15/2002 du 16 octobre 2002 portant code du travail (notamment l'article 216) (v) Elaborer une note technique à l'attention de la Banque Mondiale sur la portée exacte de certaines procédures post-création d'entreprise à l'ONEM (déclaration des mouvements des travailleurs, déclaration annuelle de la situation de la					

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
			main d'œuvre,...) qui ne sont pas à confondre avec la déclaration d'embauche (lors de la création d'entreprise au GUCE) (vi) Adopter la loi sur le numérique					

PERMIS DE CONSTRUIRE

02.	Dématérialiser le processus de traitement et d'octroi du permis de construire et mettre en place un guichet unique de traitement des dossiers et de délivrance du permis de construire	(i) Dématérialiser et simplifier le processus d'octroi du permis de construire (ii) mettre en place un point unique d'accomplissement de toutes les formalités de demande du permis de construire de façon digitale (iii) réduire les procédures, délais	(i) Finaliser le processus de la connexion à l'internet, (ii) disponibiliser les locaux et les matériels pour les Divisions provinciales Pilotes	Ministère de l'Urbanisme et Habitat/SG	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles - Min. Numér. - Min. Urb. Province - CCA - Plan - ANAPI - Banque Mond. - Secteur Privé 	Arrêté Ministériel qui va fixer les modalités générales sur cette dématérialisation et une circulaire qui va définir les aspects techniques de ladite dématérialisation	2 mois	Réforme en cours de finalisation : (i) matériels déjà déployés et installés au niveau central ; (ii) les agents suffisamment formés et outillés ; (iii) possibilité de faire la demande en ligne au niveau national ; (iv) Possibilité de payer en ligne
-----	---	--	--	---	---	---	---------------	---

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
		et coûts d'octroi du permis de construire, (iv) améliorer la qualité de l'administration						

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

03.	Dématérialiser le processus de traitement des dossiers aux Affaires Foncières (informatiser les titres immobiliers et numériser le cadastre)	(i) Réduire les délais de mutation de 38 à 15 jours (La dématérialisation effective entrainera trois procédures en ligne: Le dépôt de demande de mutation, l'établissement de la note de perception et le paiement des frais) ; (ii) Améliorer la qualité de l'Administration Foncière ; (iii) Fiabiliser les infrastructures ;	(i) Organiser une réunion avec toutes les parties prenantes afin de dresser un état des lieux du processus ; (ii) Identifier les acteurs de la dématérialisation (si possible, trouver un consultant devant mener une étude globale y relative ; (iii) Planifier les différentes étapes pouvant conduire à cette	Ministère des Affaires Foncières	- Présidence - Primature - Ministère de la Décent. et Réformes inst. - Min. Numér. - Affaires Foncières Province - CCA - Plan - ANAPI - Essor - Secteur Privé	Arrêté du Ministre des Affaires Foncières	6 mois	Réforme en cours : signature des contrats avec les consultants en cours
-----	---	--	--	---	--	---	---------------	--

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
		(iv) Améliorer la transparence de l'information et (iv) améliorer la couverture géographique du cadastre	dématérialisation, en choisissant une zone pilote d'expérimentation ; (iv) Finaliser la signature du contrat avec le consultant ; (v) Equiper l'Administration Foncière de matériels informatiques et (vi) Former le personnel					
PAIEMENT DES TAXES ET IMPOTS								
04.	Modifier l'article 105 de la Loi sur les procédures fiscales en précisant que le silence de l'Administration fiscale vaut acceptation de la requête de Passuetti et que cette acceptation	(i) Garantir la célérité dans la résolution des litiges fiscaux, (ii) respecter le délai de 3 mois dans la résolution des litiges fiscaux	Modifier la Loi sur les procédures fiscales	DGI DGRAD COREF	-Présidence - Primature - Min. Finances - MINREPA - Plan - CCA - ANAPI - Secteur Privé	Texte de loi modifiant l'article 105 de la Loi sur les procédures fiscales	Loi de Finances 2022	Réforme effective : (i) art.24 de la Loi des Finances 2021 modifiant l'article 4 de l'article 104 de la Loi n°004/2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales)

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
05.	Fixer une échéance de 48 h pour l'exécution d'une décision de dégrèvement	Permettre aux assujettis d'avoir une situation réelle de leur compte courant fiscal	Prendre un communiqué par le DG de la DGI fixant cette échéance de 48h 00' pour exécuter une décision de dégrèvement	DGI DGRAD COREF	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Min. Finances - MINREPA - Plan - CCA - ANAPI - Secteur Privé 	Note du DG de la DGI	2 mois	<p>Réforme en cours : En attente de la note de la DGI après la promulgation de la Loi des Finances pour l'exercice 2021 ayant modifié la Loi sur les procédures fiscales</p> <p>- Note de service de la DGI déjà</p>
	a comme conséquence dégrèvement d'office							<p>(ii) L'article 25 de la Loi des Finances 2021 modifiant l'alinéa 1^{er} de l'article 105 de la Loi n°004/2003 du 13 mars 2003 stipule que la décision de l'administration des Impôts doit être notifiée dans les 3 (03) mois qui suivent la date de réception de la réclamation</p>

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
								prise ((22 mars 2019) ; -En attente de publication dans le site de la DGI

COMMERCE TRANSFRONTALIER

06.	Poursuivre et finaliser l'interconnexion entre le GUICE et tous les services intervenants au Commerce Extérieur (Pré dédouanement, Dédouanement, Post dédouanement) et imposer l'obligation de passage par la plateforme électronique de la SEGUCE (action combinée Etat/DGDA/OC C/OGEFFREM)	(i) Réduire les délais et les procédures d'importation et d'exportation des marchandises, la délivrance papier des documents étant déjà dématérialisée ; (ii) Abolir les perceptions illégales pesant sur les coûts et délais ; (iii) Mettre à disposition des plus hautes autorités, des statistiques pertinentes et exhaustives sur les coûts d'importation/exportation sur l'ensemble de la	1. Sur le plan institutionnel : (i) identifier et résorber les goulots d'étranglement dans toutes les administrations afin d'intégrer celles qui n'opèrent pas ou partiellement dans le GUICE ; (ii) Mener le suivi et l'évaluation réguliers des actions de toutes les parties prenantes de la réforme	- Présidence - Primature - Min. Com - Min. Fin - DGDA - SEGUCE	- Plan - Min. sectoriels - Min. Numér. - OCC - CCA - ANAPEX - ANAPI - Secteur Privé - DGRAD - CEEC - ICCN - PNHF - SQAV - ARCA - CNPRI - SAEMAPE - FOMIN - Provinces - ETDS	(i) Actualisation de la note d'instruction n°001/DG/DGDA/DG A.T/DSTI/DRT relative à la perception des recettes fiscales encadrées par la DGRAD à l'importation et à l'exportation de 2015 (ii) Loi, Arrêté interministériel, Arrêté, Notes bannissant l'octroi des documents	Sur le plan institutionnel : (i) Immédiat et permanent ; (ii) Permanent ; -(iii) 6 mois ; Sur le plan réglementaire : -(i, ii, iii, iv) : 6 mois ; Sur le plan tecnico fonctionnel : -(i, ii, iii : 6 mois)	Réforme en cours -Pour la partie pré-dédouanement, le déploiement est partiel et la dématérialisation des documents est en cours, -Pour la partie logistique, 75 à 80% du déploiement est effectif, -Pour la partie maritime, tous les flux sont captés dans les ports où le module logistique du GUICE est opérationnel, -Pour la partie
-----	--	--	--	---	---	---	--	--

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
		<p>RDC ;</p> <p>(iv) Assainir le cadre légal relatif au Commerce Transfrontalier ;</p> <p>(v) Améliorer la perception des recettes par les administrations ;</p> <p>(vi) Réduire l'impact de la Covid-19 au travers de la dématérialisation ;</p> <p>(vii) Faire respecter le cadre légal relatif aux imports/exports.</p>	<p>aboutissant à des actions correctives et coercitives ;</p> <p>(iii) Promouvoir l'utilisation du BFIU comme document fédérateur des factures émanant de tous les services intervenant dans les opérations d'import-export ;</p> <p>2. Sur le plan réglementaire ;</p> <p>(i) Actualiser la note d'instruction n°001/DG/D GDA/DG.A.T /DSTI/DRF de 2015 relative à la perception des recettes non fiscales</p>			<p>en format papier et favorisant la délivrance exclusive des documents au travers du GUICE.</p>		<p>terrestre, le captage du flux pétrolier pose problème au-delà de la saisie du manifeste.</p>

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
			<p>encadrées par la DGRAD à l'importation et à l'exportation ;</p> <p>(ii) Signer les Arrêtés Interministériels (Finances-Agriculture, Finances-Pêche et Elevage et Finances-Santé en exécution de l'Ordonnance-Loi n°18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des Droits, taxes et redevances du Pouvoir central.</p> <p>(iii) Mettre en place et/ou modifier le cadre réglementaire (Loi, Arrêté interministériel, Arrêté, Notes) :</p>					

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
			- bannissant l'octroi des documents en format papier et favorisant la délivrance exclusive des documents au travers du GUYANE -favorisant le contrôle aux frontières par les services compétents, des documents dématérialisés au travers du GUYANE (iv) voter et promulguer la loi sur le commerce et les échanges électroniques 3. Sur le plan technico-fonctionnel : (i) Équiper le Port public de					

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
07.	Voter et promulguer la loi sur le commerce et les échanges électroniques	(i) Dématérialiser les opérations du commerce et les simplifier, (ii) Augmenter le volume des	Mener un plaidoyer pour l'adoption du texte en conseil des Ministres (i) Matadi d'une infrastructure informatique performante et d'équipements de maintenance modernes (ii) Moderniser les Administrations et renforcer les capacités du personnel à l'utilisation de l'outil informatique ; (iii) Optimiser les échanges entre les différentes structures intervenant dans le processus de dédouanement	-Ministère du Commerce Extérieur -Ministère des PTNTTIC -Ministère du	- Présidence - Primature - Parlement - Min. Economie - Min.	Loi	Session de Septembre 2021 pour examen et adoption	Réforme en cours : Relecture du projet de loi élargi à d'autres experts ainsi

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
		échanges et les recettes résultant du commerce des marchandises et services, (iii) Attirer davantage les investisseurs dans le secteur (iv) Certifier l'authenticité des documents réglementaires délivrés de manière dématérialisée		Numérique	Finances - MINREPA - Min. sectoriels - Min. Plan - BCC - CTR - CCA - ANAPI - Secteur Privé - DGDA - DGRAD - OCC - SEGUCE - DGI			qu'au Ministère du Numérique pour enrichissement.
EXECUTION DES CONTRATS								
08.	Adopter et promulguer la Loi modifiant la Loi n°002/2001 du 03 juillet 2001 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce	(i) Réduire les délais de procédures judiciaires, (ii) Simplifier les procédures judiciaires, (iii) Faciliter l'exécution des décisions de justice	(i) Vérifier le positionnement de la proposition de loi, (ii) Mener le suivi au niveau de l'Assemblée Nationale pour l'adoption de la Loi.	Ministère de la Justice	-Présidence -Primature -Plan -MINREPA -TRICOM -CNO -CCA -ANAPI -Secteur privé	Loi	- Session septembre 2021 : pour examen et adoption -Novembre 2021 : pour promulgation	La Proposition de loi est déposée au bureau de l'Assemblée Nationale

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
09.	Interdire les interférences dans l'exécution des décisions de justice (notamment la procédure de demande des dossiers en communication par l'Inspection générale des Services Judiciaires et pénitentiaires)	Faciliter l'exécution des décisions de justice	(i) Contacter et impliquer le CSM dans le processus, (ii) Elaborer un projet de note circulaire	-CSM -Ministère de la Justice	-Présidence -Primature -Min. Plan -TRICOM -CNO -CCA -ANAPI -Secteur privé	Note circulaire	3 mois	
10.	Instaurer un Comité de médiation des différends commerciaux	Favoriser la célérité et la transparence dans le règlement des litiges commerciaux	(i) Vérifier le positionnement de l'avant-projet de Décret ; (ii) Mener le suivi pour la signature du Décret	-Min. Justice -CNO	-Présidence -Primature -Min. Plan -ANAPI -Secteur Privé	Décret	6 mois	L'avant-projet de Décret a été transmis au Ministère de la Justice.

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
PROTECTION DES INVESTISSEURS MINORITAIRES								
11.	Créer une chambre spécialisée des procédures collectives d'apurement du passif et de règlement des différends entre actionnaires au TRICOM	Faciliter le règlement des litiges entre actionnaires	Proposer l'insertion, dans la proposition de Loi sur les TRICOM, d'un chapitre créant la chambre spécialisée ainsi que la procédure devant cette chambre (possibilité pour les juges d'ordonner à l'actionnaire défendeur ou à un tiers, la production des documents susceptibles de contenir la preuve d'un fait pertinent même sans que leur nature ne soit indiquée avec précision, possibilités pour	-Min. Justice -CNO	-Présidence -Primature -Plan -MINREPA -TRICOM -CCA -ANAPI -Secteur privé	Loi	(i) Session septembre 2021 : pour examen et adoption ; (ii) Novembre 2021 : promulgation.	Proposition de loi est déposée au bureau de l'Assemblée Nationale.

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
			<p>l'actionnaire demandeur d'interroger directement l'actionnaire défendeur et les témoins au cours du procès, possibilité pour l'actionnaire demandeur de se faire rembourser les frais de justice par la société).</p> <p>(ii) Mener le suivi au niveau de la Commission PAJ de l'Assemblée Nationale en vue d'insérer un article créant une chambre spécialisée</p>					

N	Réformes à mener	Objectifs	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observations
REGLEMENT DE L'INSOLVABILITE								
12.	Créer une autorité de régulation et de supervision des mandataires judiciaires	Mettre en œuvre les procédures collectives d'apurement du passif conformément au droit OHADA	(i) Transmettre au Ministère de la Justice, l'avant-projet de Décret ; (ii) Vulgariser l'Acte uniforme sur les procédures collectives d'apurement du passif (y compris la note circulaire n° 001/CAB/ME/MIN/J&GS/2018 du 29 mars 2018 relative à la procédure à suivre par les entreprises en difficulté) et sensibiliser les parties prenantes	CNO	-Présidence -Primature -Min. Justice -Min. Plan -TRICOM -CCA -ANAPI -Secteur Privé	Décret	6 mois	

Fait à Kinshasa, le 05 juillet 2021

Christian MWANDO NSIMBA KABULO



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère du Plan

*Feuille de route des réformes gouvernementales relatives à l'amélioration du
climat des affaires en RDC*

VOLUME 2

REFORMES DOING BUSINESS A MOYEN ET LONG TERMES

(Validées par la Dixième Réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 02 juillet 2021)

Version du 05 juillet 2021

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnel le	Observation
CREATION D'ENTREPRISE								
1.	Instaurer l'enregistrement en ligne pour la création d'entreprise	(i) Digitaliser le processus de création d'entreprise, (ii) Réduire de manière conséquente les procédures et délais de création d'entreprise, (iii) Faciliter la création d'entreprise à distance	(i) Poursuivre le processus de la mise en réseau et de l'interconnexion de tous les services intervenants dans le processus de création d'entreprise, (ii) Mener un plaidoyer auprès des PTF pour accompagner techniquement ces réformes, (iii) Organiser des stages d'immersion et formations	GUCE	<ul style="list-style-type: none"> -Présidence -Primature -Justice -Economie -ETPS -Min Finances -Min. Plan -Min. Numérique - DGI - INPP - CNSS - CCA - ANAPI - ONEM - Secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi - Arrêté interministériel 	2 ans	
PERMIS DE CONSTRUIRE								
2.	Elaborer et promulguer le Code de	(i) Avoir une base légale moderne de l'Urbanisme et de la	(i) Organiser l'atelier national de validation	Ministère de l'Urbanisme et Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Min. Relations 	Loi	5 mois	Réforme en cours : Le projet de Code est déjà élaboré

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation	
	l'Urbanisme et des constructions	construction répondant aux standards internationaux, (ii) sécuriser le secteur de l'Urbanisme et de la construction qui sont des secteurs vitaux pour la vie humaine, (iii) faire respecter les différentes normes en matière d'urbanisme et de la construction	tout en prenant le soin d'avoir recueilli les avis de toutes les parties prenantes, aussi bien du secteur public que des corporations professionnelles ; (ii) Transmettre le projet au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale ; (iii) Promulguer le code ; (iv) Vulgariser le code ; (v) Prendre les mesures d'application		Parlement - Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles - Min. Plan - Min. Urb. Provinces - CCA - ANAPI - Secteur Privé (ONA, ONICIV)				
TRANSFERT DE PROPRIETE									
3.	Créer un Ordre des Géomètres	faciliter la résolution des conflits fonciers et éviter des procès judiciaires répétitifs	Mener le suivi pour la validation du projet de loi par le Gouvernement	Ministère des Affaires Foncières	- Présidence - Primature - Aff. Provinces - Min. Relations Parlement - Ministère de	Loi	2 ans	Réforme en cours : projet de loi validé par les experts transmis au Gouvernement	

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnel le	Observation
4.	Elaborer une loi foncière moderne, mise à niveau et qui intègre toutes les évolutions sociales	Avoir un cadre légal moderne dans le secteur foncier	Valider le Document de la Politique Foncière Nationale à l'issue duquel les options levées vont conduire à l'élaboration de la Loi Foncière	-Ministère des Affaires Foncières -CONAREF	- Min. Aff. Fonc. Provinces - Ministère de la Décentr. et Réformes Inst. - Min. Plan - CCA - ANAPI - Secteur Privé		3 ans	
RACCORDEMENT A L'ELECTRICITE MOYENNE TENSION								
5.	Instaurer un système de paiement électronique de la facture de consommation de l'énergie électrique	(i)Eviter les coulages des recettes en sécurisant le paiement; (ii)Faciliter le contrôle des consommations par les clients, (iii) faciliter la transparence et la célérité dans le	Mener un plaidoyer auprès de l'ARE pour la prise d'une instruction sur le système de paiement électronique de la facture de consommation	SNEL ARE	- Présidence - Primature - Min. Energie - Min. Plan - Min. Numér. - CCA - ANAPI - ANSER - Secteur Privé	Instruction de l'ARE	6 mois	

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
		paiement des factures	de l'énergie électrique					
6.	Mettre en place les indicateurs de fiabilisation de l'approvisionnement en énergie électrique	Rendre plus transparent et fiable l'approvisionnement en énergie électrique	Mettre en place le dispatching national	SNEL	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Min. Energie - ARE - Min. Plan - CCA - ANAPI - Secteur Privé 	Note circulaire de la SNEL	15 mois	Processus de mise en place du dispatching national en cours à la SNEL
7.	Créer le Dispatching National	Diminuer la durée d'interruption et le temps d'indisponibilité d'intervention lors d'une coupure de fourniture de l'énergie électrique	Accélérer le dossier des appels d'offres au niveau de la SNEL	SNEL	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Min. Energie - ARE - Min. Plan - CCA - ANAPI - Secteur Privé 	Note circulaire	15 mois	Réforme en cours à la SNEL : lancement des appels d'offres par la SNEL, pour son implantation, la soumission d'offres débute le 09 avril prochain
08.	Automatiser le bureau central de coordination des mouvements de l'énergie électrique	Diminuer la durée d'interruption et le temps d'indisponibilité d'intervention lors d'une coupure de la	Mettre en place le dispatching national car cette réforme est liée à la mise en place du dispatching	SNEL	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Min. Energie - Min PTNTIC - ARE - Min. Plan 	Protocole d'accord SNEL-ABB	15 mois	Existence du bureau qui n'est pas toutefois automatisé faute de moyens financiers et l'absence de la fibre

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnel le	Observation
		fourniture de l'énergie électrique	national		- CAA - ANAPI - ABB - Secteur Privé			optique

OBTENTION DES PRETS

09.	Moderniser le fonctionnement de la centrale des risques par la digitalisation biométrique des emprunteurs	Mettre à la disposition des institutions financières les informations sur les habitudes des emprunteurs et le degré de leur solvabilité		BCC	- Présidence - Primature - Ministère des Finances - Min. Plan - Min. Numér. - ACB - GUCE - CCA - ANAPI - ANIMIF - APROSEC	Instruction du Gouverneur de la Banque Centrale	12 mois	Pas d'avancées dans la réforme : problème de moyens évoqués par la BCC pour sa mise en œuvre
10.	Mettre en place un Bureau de crédit.	(i) Faciliter l'accès au crédit, (ii) Lutter contre la cavalerie financière, (iii) Réduire l'insolvabilité des emprunteurs		BCC	- Présidence - Primature - Ministère des Finances - Min. Plan - ACB - GUCE - CAA - ANAPI - ANIMIF - APROSEC	Loi	12 mois	Pas d'avancées dans la réforme : problème de moyens évoqués par la BCC pour sa mise en œuvre

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnel le	Observation
PAIEMENT DES TAXES ET IMPOTS								
11.	Finaliser le processus de l'application de la télé déclaration à tous les contribuables et accélérer la mise en place du télépaiement des impôts et autres droits dus au Trésor.	Réduire les procédures et délais de déclaration et de paiement des impôts, taxes, cotisations sociales et contributions patronales et autres droits dus au trésor	Prendre un communiqué du DG de la DGI rendant l'application obligatoire de la télé déclaration à tous les contribuables de la DGE dans les 3 mois qui suivent	DGI DGRAD CNSS INPP ONEM COREF	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Min. ETPS - Min. Finances - Min. Plan - Min. Numér. - CCA - ANAPI - Secteur Privé 	Décret	-3 mois pour la télé déclaration -Décembre 2022 pour le télé paiement	Réforme partiellement réalisée pour ce qui concerne l'aspect télé déclaration: (i) Réforme effective à la CNSS (ii) réforme toujours en phase expérimentale avec 35 entreprises de la Direction des Grandes Entreprises de la DGI, formation en faveur des grandes entreprises prévue aux mois de mai et juin 2021 à Kinshasa et à Lubumbashi, sous-condition d'obtenir un financement de la Banque Mondiale

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnel le	Observation
12.	Mettre en place les caisses enregistratrices	(i) Eviter la fraude et maximiser les recettes de la TVA, (ii) Assurer la transparence dans le cadre du remboursement de la TVA	Mener le plaidoyer par le CTR auprès du Ministre des Finances pour le versement de l'acompte de 30% au prestataire recruté pour commencer les travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Min. Finances - DGI - CTR - COREF 	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Min. Finances - Min. Plan - Min. Numér. - CCA - ANAPI - Secteur Privé 	Lois -Arrêtés d'exécution	2 ans	Réforme en cours, (i) prestataire recruté, contrat signé entre l'Etat Congolais et le prestataire, attente du versement de l'acompte de 30% au prestataire pour débiter les travaux
13.	Poursuivre la réduction des perceptions fiscales et simplifier les procédures de contrôle	(i) Rationaliser les multiples perceptions du pouvoir central, (ii) Elargir l'assiette imposable en fiscalisant les entreprises évoluant dans le secteur informel, (iii) Rationaliser les missions de contrôle	-Réviser l'Ordonnance-Loi 18/003 du 13 mars 2018 fixant nomenclature des Droits, taxes et redevances du Pouvoir central et l'Ordonnance-Loi 18/004 du 13 mars 2018 fixant nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la	<ul style="list-style-type: none"> - Min. Finances - DGRAD - Services d'assiette - Provinces - ETDS - COREF 	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - CCA - ANAPI - Secteur Privé 	Lois -Arrêtés d'exécution	2 ans	Processus en cours

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnel le	Observation
14.	Informatiser la chaîne des recettes	(i) Réduire les délais, les procédures et les coûts de déclaration et de paiement des impôts et taxes ; (ii) sécuriser les recettes de l'Etat	(i) Poursuivre l'implémentation des logiciels LOGIRAD et ISYS Régie ; (iii) Poursuivre l'implémentation du logiciel	-Ministère des Finances -DGI -DGRAD -DGDA -CTR	- Min. Numér. - BCC - DTO - COREF - Banques commerciales - Services d'assiettes - SEGUCE		3 ans	Réforme partiellement réalisée : Processus de déploiement du logiciel Isys-régies déjà opérationnel depuis le 1 ^{er} janvier 2021 dans 6

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties Prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnel le	Observation
			Sydonia World dans les postes douaniers ; (ii) Accélérer le processus de télé déclaration et de télépaiement par les assujettis des droits, taxes et redevances dus au trésor					Provinces : Kinshasa, Kongo-Central, Nord-Kivu, Kolwezi, Haut-Katanga et Tshopo. Possibilité de déploiement dans les autres Provinces d'ici juillet 2021.

COMMERCE TRANSFRONTALIER

15.	Rationaliser les perceptions aux postes frontaliers	(i) Simplifier les procédures et réduire le coût des opérations d'import-export (ii) Réduire la délivrance anarchique des documents (iii) Obtenir le coût réel d'importation dans le cadre de l'indice Doing Business.	- Réviser le Décret 011/32 du 29 juin 2011 portant suppression des perceptions illégales aux frontières - Assurer l'application du Décret 036/2002 du 28 mars 2002 portant désignation des	- Min. Intérieur - Min. Finances - Ministère du Commerce Extérieur - DGDA	- Présidence - Primature - Ministère des Affaires Etrangères - Ministères sectoriels - Min. Plan - CIR - CCA - ANAPI - Secteur Privé - Entreprises, Etablissements et Services	Décret Loi	12 mois	
-----	---	--	---	--	---	---------------	---------	--

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnel le	Observation
16.	Assainir le cadre légal du secteur du commerce	(i) Clarifier les champs de compétence des administrations et les obligations des opérateurs économiques (ii) Supprimer les textes de lois contradictoires dans le cadre du Commerce Transfrontalier	(i) Réviser la Loi particulière sur le Commerce ; (ii) Actualiser et finaliser le projet de Loi sur le petit commerce (iii) Actualiser et finaliser la Loi sur la Protection des consommateurs	-Min. du Commerce Extérieur -Min. Econat	-Présidence -Primaturre -Parlement -Min. Finances -Ministères sectoriels -Min. Plan -Min PME -CIR -CCA -ANAPI -CPCE -Secreur Privé	Loi	2 ans	La Loi particulière sur le commerce existe, et il y a des projets de Loi sur la protection des consommateurs et la Loi sur le petit commerce
17.	Construire les plateformes logistiques pour faciliter la prise en charge des marchandises à l'importation et à l'exportation	(i) Améliorer la prise en charge des marchandises à l'import et export aux fins d'une meilleure saisie de l'assiette fiscale (ii) Réduire les délais et coûts de manutention	Poursuivre le déploiement de cette mesure sur toute l'étendue du territoire national	-Min. Infrastructures -Min. Com. Extérieur -Min. Transport -Min. Finances -DGDA -OGEFREM	-Présidence -Primaturre -Min. Plan -CCA -ANAPI -Secreur Privé -DGRAD -OCC -CEEC -ICCN		5 ans	Réforme en cours : Réforme partiellement effective à Kasumbalesa, en cours d'implantation à Lufulu (réforme concernant tout le territoire national)

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
18.	Eriger des postes frontaliers à Arrêt Unique	(i) Réduire les délais et coûts des procédures aux postes frontaliers (ii) Promouvoir l'utilisation du logiciel douanier sur l'ensemble du territoire	Rédiger les termes de référence	- Ministère du Commerce Extérieur - DGDA	- Présidence - Primature - Ministère des Finances - Ministère du Plan - ANAPI - Secteur Privé		3 ans	
19.	Promouvoir l'analyse et la gestion des risques dans les contrôles aux frontières	(i) Supprimer ou réduire sensiblement les contrôles systématiques ; (ii) Simplifier les procédures, réduire les délais et coûts	(i) Créer et intensifier les routings de contrôle avec contraintes et avantages spécifiques ; (ii) Réviser la Loi particulière sur le commerce	- Ministère du Commerce Extérieur ; - Min. Finances - Min. Agriculture - DGDA - OCC - ANAPEX	Ministère de la Santé	- Loi - Mesures d'application	2 ans	

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnel le	Observation
20.	Mettre en place un portail d'information du commerce extérieur	(ii)Faciliter l'accès à l'information Renforcer la transparence dans l'accomplissement des procédures	Implémenter le portail	Ministère du Commerce Extérieur	Tous les intervenants du secteur Min. Numérique		2 ans	

EXECUTION DES CONTRATS

21.	Dématérialiser les procédures devant les Tribunaux de commerce (Dépôt électronique, signification par voie électronique, publication des jugements, paiement par voie électronique des frais de justice)	Améliorer le fonctionnement des Tribunaux de commerce et la transparence dans la gestion des affaires judiciaires	(i)Contracter et impliquer le CSM dans le processus ; (ii)Faire un plaidoyer auprès des PTF pour appuyer la réforme ; (iii)Organiser des voyages d'échanges d'expériences	Ministère de la Justice	-Présidence -Primature -Min. Numér. -Min. Plan -CSM -CNO -CCA -ANAPI -TRICOM -ESSOR et autres PTF -Secteur Privé	Lois Mesures d'application	3 ans	(i)Etude en cours par ESSOR. (ii)La réforme nécessitera une modification de la loi sur les TRICOM et l'adoption de la loi sur le numérique
-----	--	---	---	-------------------------	--	-------------------------------	-------	---

N	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnel le	Observation
22.	Adopter une loi sur le régime général applicable à la conciliation commerciale	Favoriser la célérité et la transparence dans le règlement des litiges commerciaux.	Elaborer un avant-projet de loi	CNO	-Présidence -Primature -Min. Justice -Min. Plan -CNO -ANAPI -Secteur Privé	Loi	2 ans	Nouvelle proposition par la nécessité d'avoir un cadre juridique consolidé sur la conciliation commerciale
REGLEMENT DE L'INSOLVABILITE								
23.	Créer une Autorité de régulation et de supervision des Mandataires judiciaires	Mettre effectivement en œuvre les procédures collectives d'apurement du passif conformément au Droit Ohada	Mettre à la disposition de l'ANAPI l'avant-projet de loi	CNO	- Présidence - Primature - Justice - Min. Plan - Tricom - CCA - ANAPI - Secteur Privé	Loi	1 an	Réforme en cours : avant-projet de loi élaboré par la CNO et transmis au Ministre de la Justice

Fait à Kinshasa, le 05 juillet 2021

Christian MWANDO NSIMBA KABULLO



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère du Plan
Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

*Feuille de route des réformes gouvernementales relatives à l'amélioration du
climat des affaires en RDC*

VOLUME 3

REFORMES SUR L'ENVIRONNEMENT GENERAL DES AFFAIRES

(Validées par la Dixième Réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 02 juillet 2021)

Version du 05 juillet 2021

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
PROBLEMATIQUE DE SEJOUR ET DE RESIDENCE DES INVESTISSEURS ETRANGERS								
1.	Instaurer le Visa d'affaires	(i) Réduire le délai et le coût d'obtention des visas d'entrée et les aligner à la moyenne régionale, (ii) Faciliter l'attraction des investissements, (iii) faciliter les mouvements des investisseurs, étrangers, Chefs d'entreprises, etc.	Adresser une note de plaidoyer à l'attention du Premier Ministre avec copie au Président de la République et au Ministre de l'Intérieur motivant la note par une étude comparative (Ile Maurice, Dubai, Bénin, etc.) et en suggérant la convocation d'une réunion avec la DGM, le Ministère de l'Intérieur, la Primature, la CCA, l'ANNAPI et les autres parties prenantes pour valider le projet de décret qui avait été élaboré.	Primature Min. Intérieur DGM ANNAPI	- Min. Affaires Etrangères - Ministères sectoriels - Min. Plan - CCA - Secteur Privé	Décret	1 mois pour la note 6 mois pour la validation du décret	Réforme en cours : projet de décret élaboré

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties Prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
PROBLEMATIQUE DE L'OBTENTION DES LICENCES, PERMIS ET AUTORISATIONS SPECIFIQUES								
2.	Mettre en place un guichet unique de délivrance des licences, permis et autorisations spécifiques	(i) Réduire les procédures, délais et coûts d'obtention des licences, permis et autorisations spécifiques, (ii) Lutter contre la corruption dans la délivrance des licences, permis et autorisations spécifiques, (iii) Supprimer les licences, permis et autorisations superflues	(i) Organiser une réunion en vue de dresser un Etat des lieux des différents permis, licences et autorisations assorti d'une cartographie (ii) Organiser des travaux sectoriels et de manière globale sur leur rationalisation et convoquer la réunion d'harmonisation et de validation, (iii) Elaborer les différents textes sectoriels (Lois, décrets, etc.) et des textes à insérer dans la Loi de Finances 2022	- Min. Plan - ANAPI - DGRAD	- Présidence - Primature - Ministères sectoriels - CCA - Secteur Privé	Décret	(i) cartographie: 2 mois, (ii) travaux de rationalisation: 4 mois, (iii) élaboration des textes : 06 mois	
PROBLEMATIQUE DU SYSTEME DE PERCEPTION DES IMPOTS, DROITS, TAXES ET REDEVANCES								
3.	Instaurer un régime particulier de paiement des	Centraliser et unifier le paiement de taxes et impôts en faveur	(i) Convoquer une réunion pour l'élaboration des	- Min. PME - PADMPME - OPEC	- Présidence - Primature - Min. Fin.	Loi	(i) convocation de la Réunion : 1 mois	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties Prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
	impôts, droits, taxes et redevances en faveur des entrepreneurs et entreprises de petite taille	des entreprises de petite taille	TDR de recrutement d'un consultant (ii) Recruter un consultant pour proposer un régime particulier en faveur des entrepreneurs et entreprises de petite taille	- FEC	- Min. Plan - DGI - DGRAD - COREF - CTR - CCA - ANAPI - Secteur Privé	(ii) Recrutement du consultant : dépendant du bailleur (iii)	promulgation de la loi : 12 mois	
4.	Adopter une définition uniforme de la PME	Avoir une définition uniforme de la PME en RDC au regard de plusieurs définitions qui existent et des confusions qu'elles créent et faciliter la mise en place d'un régime fiscal particulier pour les PMES	(i) Organiser des travaux d'harmonisation sur la définition de la PME, (ii) mener un plaidoyer par le Ministère des PMES pour l'examen et l'adoption du projet de Loi sur les PMES au Parlement en s'assurant que la définition uniformisée soit intégrée	Min. PMES OPEC Secteur privé	- Min. Finances - Min. Emploi - Min. Plan - DGI - DGRAD - CNSS - INPP - ONEM - CCA - ANAPI	Loi	Convocation des travaux : 2 mois	Existence de plusieurs définitions : Code des Impôts, Code des Investissements, Charte des PMES...

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
5.	Séparer le service taxateur du service ayant en charge le traitement du contentieux	Promouvoir l'impartialité dans le traitement des recours et éviter la situation de juge-et-partie	(i) modifier le cadre organique des régions financières sur les services qui connaissent des contentieux, (ii) Organiser des réunions sur la problématique au niveau des provinces	Min. Finances DGI	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Min. Plan - DGRAD - COREFF - CTR - CCA - ANAPI - Secteur Privé 	Décret	4 mois	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
6.	Insituer un médiateur fiscal en vue de concilier les points de vue de l'administration et du contribuable avant la phase juridique	Renforcer l'impartialité dans le traitement des contentieux fiscaux	Organiser une séance de travail avec les parties prenantes en vue de définir les modalités de prise en charge de la réforme	Ministère des Finances	- DGI - DGRAD	Loi	4 mois	
7.	Etendre le processus de l'application de la télé déclaration à tous les contribuables et accélérer la mise en place du télépaiement des impôts et autres droits dus au Trésor.	Réduire le délai de déclaration et de paiement des impôts, cotisations sociales, contributions patronales et autres droits dus au trésor public	(i) Mener un plaidoyer auprès du Gouvernement pour le financement de la formation en faveur de toutes les entreprises relevant de la DGE sur l'application de la télé déclaration	Ministère des Finances DGI	- Présidence - Primature - Min. Plan - Min. Numér. - CTR - COREF - CCA - ANAPI - Secteur Privé		4 mois	Réforme en cours : (i) Télé-déclaration en phase d'opérationnalisation avec les 35 assujettis de la DGE, (ii) en attente de la formation avec les autres entreprises sélectionnées au niveau de la DGE

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties Prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
8.	<p>Etendre le formulaire et le Guichet Uniques de déclaration et de paiement des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations dus à la DGI, la CNSS, l'INPP et l'ONEM aux Moyennes Entreprises à d'autres Provinces</p>	<p>(i) Réduire les délais et simplifier les procédures de déclaration et de paiement des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations dus à la DGI, la CNSS, l'INPP et l'ONEM à d'autres Provinces, (ii) Harmoniser les échéances de déclaration et de paiement des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations dus à la DGI, la CNSS, l'INPP et l'ONEM, (iii) instaurer la célérité et la</p>	<p>(i) Convoquer une réunion du Comité technique de suivi pour évaluer la mise en œuvre de la réforme à Kinshasa (ii) Convoquer une réunion d'harmonisation des parties prenantes sur le plan de déploiement et les modalités de son extension en Provinces</p>	<p>- DGI - CNSS - INPP - ONEM</p>	<p>- Présidence - Primature - Min. Fin. - Min. ETPS - Min. Plan - CTR - CCA - ANAPI - Secteur Privé</p>	<p>Arrêté interministériel</p>	<p>(i) Réunion d'évaluation : 1 mois (ii) Réunion d'harmonisation avec les parties prenantes : 2 mois</p>	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
9.	Rationaliser la perception des impôts, droits, taxes et redevances à percevoir par le Pouvoir Central, les Provinces et les ETD	transparence dans la déclaration et le paiement des impôts, cotisations sociales et contributions patronales en provinces et lutter contre la fraude fiscale	Organiser des travaux de rationalisation autour de l'étude du Gouvernement financée par la Banque Mondiale et réalisée par le Cabinet SOGEMA	- ANAPI - COREEF	- Min. Finances - Min. Intérieur - Min. Plan - DGI - DGRAD - Provinces - ETD - CTR - CCA - ANAPI - Secteur Privé - Universités - Experts indépendants	Loi	3 mois pour l'organisation des travaux	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
10	Unifier les régies financières nationales	(i) Rationaliser la fiscalité et la parafiscalité au niveau central et provincial ; (ii) Réduire le nombre des intervenants ; (iii) Réduire les procédures et délais de déclaration et de paiement des impôts et taxes ; (iv) Lutter contre l'évasion fiscale et le coulage des recettes publiques	Engager la réflexion sur la unification des régies financières	Ministère des Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Min. Intérieur - Min. Plan - DGI - DGRAD - DGDA - Provinces - ETD - CTR - CCA - COREF - ANAPI - Secteur Privé - Universités - Experts indépendants 	Loi	3 ans	

PROBLEMATIQUE DE LA REVISION DU CODE DES INVESTISSEMENTS

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
11.	Réviser le Code des Investissements	Rendre la RDC plus compétitive et attractive aux investisseurs	(i)Elaborer le TDR de recrutement d'un consultant (ii)Recruter un consultant pour dresser l'état des lieux, faire une analyse du présent Code et proposer sa révision	Ministère du Plan ANAPI	- Présidence - Primature - Min. Finances - Ministères Sectoriels - CCA - Secteur Privé	Loi modificative	(i) Elaboration des TDR : 4 mois (ii) Recrutement du Consultant : 6 mois (ii) réalisation de l'étude : une année	
PROBLEMATIQUE DE L'APPLICATION DU DROIT OHADA								
12.	Adopter et promulguer la loi sur les modalités d'application du droit OHADA en RDC	Permettre une application efficiente du droit OHADA en RDC.	(i)Retracer le positionnement de la proposition de loi, (ii) Assurer le suivi et le plaidoyer au niveau de l'Assemblée Nationale pour l'adoption de la loi, (iii) Faire le suivi à	CNO	-Présidence -Primature -Justice -Min. Plan -Min. Rel. -Parlement -TRICOM -CCA -ANAPI -Secteur privé	Loi	9 mois	Réforme en cours : La proposition de loi est déposée au Bureau de l'Assemblée Nationale.

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
13.	Adopter et promulguer la loi déterminant les peines applicables aux infractions prévues par les Actes uniformes de POHADADA	Permettre une application complète du droit OHADA en RDC	la Présidence pour la promulgation de la loi (i) Vérifier le positionnement de la proposition de loi, (ii) Faire le suivi au niveau de l'Assemblée Nationale pour l'adoption de la loi	CNO	-Présidence -Primature -Justice -Min. Plan -MINREPA -TRICOM -CCA -ANAPI -Secteur privé	Loi	9 mois	Réforme en cours : La proposition de loi a été déposée au Bureau de l'Assemblée Nationale.

PROBLEMATIQUE DE LA REVISION DES LOIS SECTORIELLES

14.	Promulguer : (i) la Loi relative à la normalisation et (ii) la Loi relative à la métrologie	(i) Avoir un cadre légal sur la normalisation et la métrologie mieux adapté aux exigences modernes de la promotion de l'industrie et du commerce, (ii) veiller à la protection de l'environnement, à la santé et à la sécurité du consommateur et à la promotion de l'industrie et du	Mener un plaidoyer en vue de la promulgation des projets de lois adoptés par l'Assemblée Nationale et transmis pour promulgation	Min. Industrie Min. Com. Ext.	-Présidence -Primature -Ministères Sectoriels -Min. Plan -CIR -OCC -CCA -ANAPI -APROMEN -Secteur Privé	Loi	4 mois	Projets de loi examinés et adoptés par l'Assemblée Nationale en avril 2018, transmis à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour promulgation
-----	---	---	--	----------------------------------	---	-----	--------	--

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
15.	Modifier et compléter la Loi Agricole, notamment les articles 16 et 82	Rendre le secteur agricole compétitif et attractant aux investissements tant privés que publics	(i) Mener le suivi auprès de la Commission PAJ de l'Assemblée Nationale afin de s'assurer que la proposition qui fera l'objet d'examen et de validation à la session de mars 2021 a pris en compte les amendements et enrichissements du Gouvernement (ii) Mener un suivi à l'Assemblée Nationale pour l'examen effectif et l'adoption de la proposition de loi à la session de mars 2021	Ministère de l'Agriculture MINREPA ANAPI	- Présidence - Primature - Min. Plan - CCA - Secteur Privé	Loi modificative	Session de septembre 2021	Réforme en cours : proposition de loi programmée pour examen et validation à la session de mars 2021 par l'Assemblée Nationale.

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
16.	Modifier la loi sur la propriété industrielle	Moderniser le cadre légal sur la propriété industrielle plus conforme au regard des innovations introduites en la matière	(i) Convoquer une réunion par l'ANAPI et le Ministère de l'Industrie avec les différentes parties prenantes sur l'examen de l'avant-projet de loi mis à la disposition du Ministère de l'Industrie par l'OMP, (ii) Convoquer les parties prenantes pour la validation du l'avant-projet de loi (fin juin 2021)	Ministère de l'Industrie ANAPI	- Présidence - Primature - Min. Com. - Ministères Sectoriels - MINREPA - OCC - Min. Plan - CCA - ANAPI - Secteur Privé	Loi modificative	(i) Réunion sur l'examen de l'avant-projet de loi : 1 mois (ii) Réunion sur la validation de l'avant-projet de loi : 2 mois	
17.	Modifier la loi sur les ZES	Intégrer les avantages à accorder dans le cadre des ZES dans la Loi.	(i) Organiser une réunion de validation de l'avant-projet de loi sur les ZES par les experts, (ii) Transmission de l'avant-projet de loi validé par le Ministre de	Ministère de l'Industrie AZES ANAPI	- Présidence - Primature - Min. Com. - Ministère des Finances - Ministères Sectoriels - MINREPA - Min. Plan - CCA	Loi modificative	(i) Réunion de validation de l'avant-projet de loi : 1 mois (ii) Transmission au Gouvernement : 2 mois	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
18.	Adopter une loi anti-corruption	Lutter contre la corruption sous toutes ses formes	l'Industrie au Gouvernement, pour examen et validation au Conseil des Ministres. (i) Prendre contact avec Essor pour obtenir les conclusions de l'étude sur la corruption qui avait été menée par ledit projet et convoquer une réunion à l'ANNAPI sur lesdites conclusions (ii) Obtenir les conclusions de l'étude de l'OCEP sur la corruption, (iii) Elaborer les TDR et recruter un consultant pour rédiger un projet de loi anti-corruption	- Min. Justice - Essor - APIC - ANNAPI	- ANAPI - Secteur Privé - Présidence - Primature - MINREPA - Parlement - Min. Plan - CCA - Secteur Privé	Loi	(i) Réunion : 1 mois (ii) Elaboration TDR et recrutement consultant : 06 mois	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
19.	Créer une cour du commerce	Permettre de faire appel pour ce qui concerne les matières commerciales auprès des juridictions commerciales	(i) Se rapprocher du Ministère de la Justice et du Conseil Supérieur de la Magistrature afin de discuter sur les modalités de la mise en place de cette Cour (ii) Dans un premier temps, créer au niveau des Cours d'Appel des Chambres Spéciales Chargées du règlement des litiges à caractère commercial (iii) Former les Magistrats sur les différents actes uniformes du Droit Ohada (iv) Réviser la Loi sur l'OCJ	Ministère de la Justice Conseil Supérieur de la Magistrature	- Présidence - Primature - MINREPA - Min. Plan - CNO - CCA - ANAPI - Secteur Privé	Loi prendre	(i) Se rapprocher du Min. Justice et du CSM : 2 mois (ii) Formation des Magistrats : action pérenne (iii) Révision du Code de l'OCJ : à définir en fonction de l'évolution	
20.	Accélérer l'élaboration des mesures d'application de : (i) la Loi sur les PPP, (ii) la Loi sur	Assurer une bonne application de la loi sur le PPP, de la Loi sur la concurrence et le prix et de la Loi sur le secteur de	Mener le suivi des différents Ministères pour la finalisation des mesures	Ministère du Plan Ministère de l'Economie Ministère de l'Energie	- Présidence - Primature - CCA - ANAPI - Secteur Privé	Décrets, Arrêtés, etc.	12 mois	Réforme en cours : (i) Loi sur le PPP : Projet de décret sur la mise en place de l'unité

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties Prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
	la concurrence et le prix, (iii) la Loi sur l'électricité	l'électricité	d'application des lois précitées					PPP transmis au Premier Ministre, (ii) Loi sur la concurrence : mesures en cours d'élaboration au Ministère de l'Economie et le prix : 3 arrêtés déjà pris, (iii) Loi sur l'électricité : publication de plusieurs mesures d'application dans un recueil spécial du JO avec l'appui de l'ANAPI
PROBLEMATIQUE DE LA MISE EN PLACE DU FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE								
21.	Opérationnaliser le Fonds National de Développement Agricole institué par la Loi 11/022 du 24.12.2011	(i) Assurer le financement des projets du secteur agricole en faveur des nationaux, (ii) faciliter l'accès aux	(i) Convoquer une réunion avec les parties prenantes sur la définition des sources supplémentaires	Ministère de l'Agriculture ANAPI FEC	- Primature - Min. Fin. - Min. Dév. Rural - Min. Mines - Min. PTNTIC	Loi et Décret	En attente de la promulgation de la Loi Agricole	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation	
		crédits pour la réalisation des projets et mini-projets agricoles	de financement, (ii) Mener un plaidoyer pour la modification de l'art.57 de la proposition de Loi au Parlement en vue de l'intégration de nouvelles sources de financement (iii) Préparer le décret sur les produits agricoles devant faire l'objet de prélèvement selon l'art. 57		- Min. Hydr. - Min. Envir. - Min. Plan - CCA - ARCA - Secteur Privé				
PROBLEMATIQUE DE LA FRAUDE ET DE L'EVASION FISCALE									
22.	Mettre en place une chaîne informatisée des recettes	(i) Lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, (ii) Améliorer la transparence et la traçabilité dans le paiement des impôts, droits, taxes	(i) Parachever l'implémentation des systèmes de paiement électroniques en cours au niveau du Ministère des Finances (Logirad	- Ministère des Finances - DGI - DGRAD - DGDA - CTR	- Min. Numér. - BCC - DTO - COREF - Banques commerciales - Services d'assiettes	Décret	3 ans	Réforme partiellement réalisée : Processus de déploiement du logiciel Isys- déjà	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
23.	Mettre en place le système d'e-gouvernement et e-administration	Garantir la célérité, la transparence et la traçabilité des opérations publiques	Mettre en application le Plan national numérique	Ministère du Numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Ministère de la Fonction Publique - Min. sectoriels - Min. Plan - CCA - ANAPI - Secteur Privé 	Loi sur le commerce et les échanges électroniques	2 ans	Le Plan National numérique vient d'être adopté
		et redevances, (iii) Réduire la marge de manipulation des intervenants	et (i) Automatiser la procédure de perception des impôts, droits et taxes, (ii) Dématérialiser la procédure d'apurement et de paiement des impôts, droits et taxes, (iii) Poursuivre l'implémentation du logiciel SYDONIA WORLD dans les postes douaniers		-SEGUCE			opérationnel depuis le 1 ^{er} janvier 2021 dans Provinces : Kinshasa, Kongo-Central, Nord-Kivu, Kolwezi, Haut-Katanga et Tshopo.

PROBLEMATIQUE DES TAUX D'IMPOSITION A L'IMPORTATION

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
24.	Instaurer le taux zéro sur les droits d'entrée et la TVA à l'importation des intrants industriels	Développer l'investissement industriel promouvoir transformation locale	et la (i) Convoquer une réunion autour de la question de l'ANAPI en vue de l'élaboration d'un mémo à adresser au Premier Ministre (ii) Mener un plaidoyer par le Ministre de l'Industrie pour insérer cette mesure dans la Loi des Finances 2022; (iii) définir la liste des intrants industriels en prenant en compte les difficultés liées à leur catégorisation tel que relevées par la DGDA	Ministère de l'Industrie Ministère des Finances Ministère du Commerce Extérieur Ministère de l'Economie Nationale Min. PME ANAPI	- Présidence - Primature - DGDA - Min sectoriels - Min. Plan - MINREPA - BNPI - CCA - ANAPEX - Secteur Privé	Loi	(i) Réunion avec les parties prenantes : 1 mois (ii) Insertion de la mesure dans la Loi des Finances : dépendant du Ministre de l'Industrie	

PROBLEMATIQUE DE LA MULTIPPLICITE DES TEXTES RELATIFS AUX EXONERATIONS

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
25.	Instaurer un régime unique d'exonérations et centraliser l'examen des dossiers de demandes d'exonérations dans un Guichet Unique	Avoir un régime unique et uniforme d'exonérations coordonné dans un seul texte	(i) Mener un plaidoyer auprès du Ministre pour la validation du Conseil des Ministres du rapport de la commission interministérielle chargée d'examiner la problématique des exonérations sur les recettes (ii) Organiser une réunion avec les parties prenantes autour des recommandations dudit rapport en vue de leur mise en oeuvre, (iii) Mettre en place un Guichet Unique d'exonérations, (iv) Mettre en place un système fiscal de référence	Min. Plan Min. Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Min. Mines - Min. Ind. - Min Energie - MINREPA - Min. Agri. - Ministères sectoriels - DGDA - DGI - CCA - ANAPI - Secteur Privé - COREF - SEGUCE 	Loi	(i) Plaidoyer : 1 mois, (ii) Réunion de validation dépend de la validation du rapport au niveau du Conseil des Ministres	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
PROBLEMATIQUE DES CONTROLES INTEMPRESTIFS DANS LES ENTREPRISES PIVEES								
26.	Instaurer un système rationalisé de contrôle mixte des services étatiques suivant un cycle déterminé	(i)Rationaliser les contrôles (ii)Assurer un cycle de contrôle mixte, (iii) Réduire le nombre de contrôles et lutter contre les trasseries	Organiser une réunion sur la préparation du décret rendant obligatoire le contrôle mixte en matière des recettes non fiscales et harmoniser le calendrier avec les services provinciaux et les services d'assiette des ETD à PANAPI	Primature DGRAD FEC ANAPI	- Présidence - Min. Fin. - Min. Economie - Min. Plan - DGI - DGDA - INPP - CNSS - ONEM - CCA - Secteur Privé	Décret	2 mois	
PROBLEMATIQUE DE LA TRANSPARENCE DANS LA FACTURATION DE L'ELECTRICITE BASSE TENSION								
27.	Etendre la demande en ligne de raccordement à l'électricité aux abonnés de la basse tension	Simplifier les procédures et réduire le délai de raccordement à basse tension	(i) Concevoir une fiche de demande de raccordement BT, (ii) Initier les responsables techniques à ce système,	SNEL ARE Secteur Privé	- Présidence - Primature - Ministère de l'Energie - Min. Numér. - Min. plan - CCA - ANAPI	Note du DG de l'ARE	2 ans	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
28.	Elaborer des directives sur les principes de tarification dans le secteur de l'électricité	Instaurer la transparence dans la tarification de l'énergie électrique	(iii) Accompagner la population à la demande de la utilisation de la demande de raccordement en ligne	Ministère de l'Énergie	- ANSER - Secteur Privé	Décision/Directive	6 mois	
29.	Créer le comité national de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLECAF)	(i) Assurer le suivi des négociations des zones de libre-échange, (ii) Permettre à la RDC d'augmenter sa part dans le volume du commerce intra	(Mener le suivi auprès de la Présidence pour la signature de l'Ordonnance créant ce comité sur le plan national	Ministère du Commerce Extérieur CCA	- Présidence - Primature - Min. Affaires Etrangères - Min. Agricult. - Min. Finances - Min. Plan - DGDA - CIR	Ordonnance	1 mois	

PROBLEMATIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD RELATIF A LA ZLECAF

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
		africain et de promouvoir son développement économique			- BCC - ANAPI - Secteur Privé - OCC			
PROBLEMATIQUE DE L'IMPLEMENTATION DES REFORMES EN MATIERE DU CLIMAT DES AFFAIRES								
30.	Elaborer une stratégie de mise en œuvre des réformes sur l'assainissement de l'environnement des affaires et une politique nationale des investissements	Améliorer l'implémentation des réformes	(i) Mettre en place un Groupe de travail pour l'élaboration des TDR (ii) Recruter un consultant pour la rédaction de la stratégie de mise en œuvre des réformes en RDC (iii) Valider la stratégie au niveau des experts techniques et au niveau du Gouvernement.	ANAPI	- Primature - Min. Plan, - Min. Finances - Min. sectoriels - CPCE, - COREF, - CTR, - CCA, - Secteur Privé, - FEC, etc.	Décret	(i) Elaboration des TDR : 3 mois (ii) Recrutement consultant : 6 mois (iii) Validation de l'étude du consultant : une année	
PROBLEMATIQUE DE LA MULTIPLICITE DES PLATEFORMES EN MATIERE DE COMMERCE EXTERIEUR								
31.	Connecter tous les systèmes informatiques des administrations intervenant au	Réduire les procédures, délais et coûts des opérations d'import-export	(i) Convoquer une réunion en vue de dresser un état des lieux des	Min. Plan Min. Com. Ext. Min. Finances SEGUCE	Min. Agriculture Min. Envir. DGDA OCC GUICE	Mise à jour des arrêtés interministériels	4 mois	

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
	Commerce Extérieur dans le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur et le consacrer comme point d'entrée et de sortie unique pour la délivrance des documents et l'accomplissement des formalités réglementaires.		différentes plateformes existantes dans le secteur commerce extérieur et procéder à leur rationalisation (ii) Appliquer sans atermojement les dispositions du Décret 15/019 du 14 octobre 2015 instituant le GUICE		Min Santé CEEC ICCN DGRAD Min. sectoriels Min. Numér. Secteur Privé ANAPI	Notes de service		

PROBLEMATIQUE DU PAIEMENT DE LA PRIME CONTENTIEUSE

32.	Encadrer le paiement de la prime contentieuse aux aviseurs	Lutter contre les tracasseries, les contrôles intempestifs et la corruption.	(i) Approfondir la réflexion sur cette question et l'analyser de façon générale (ii) Mener le plaidoyer pour insérer cette disposition dans la Loi des Finances 2022.	ANAPI CCA	Présidence Pimature Min. Finances Secteur Privé DGI DGRAD DGDA Régies Provinciales	Loi	8 mois	
-----	--	--	--	--------------	--	-----	--------	--

N°	Réformes à mener	Objectif	Actions à engager	Responsable Principal	Parties prenantes	Acte juridique à prendre	Echéance prévisionnelle	Observation
PROBLEMATIQUE DE LA POLITIQUE FONCIERE NATIONALE								
33.	Elaborer le document de la Politique Foncière Nationale	Permettre à la RD. Congo de disposer d'une politique foncière, au niveau national	Mener le suivi auprès de la CONARREF pour la finalisation des consultations en cours au niveau des 26 Provinces et l'organisation de Parelier de validation du document	CONARREF	Min. Aff. Fonc. Provinces Min. Plan ANAPI Secteur Privé		3 mois	
PROBLEMATIQUE DE LA BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT								
34.	Créer une banque nationale de développement	Assurer la promotion et le financement des industries locales	(i) Mettre en place un comité multisectoriel à l'effet de la mise en place de la banque nationale de développement ; (ii) Evaluer l'efficacité du FPI, SOFTIDE et CADECO	Ministère des Finances	Min Plan Min. Industrie Min. Economie Banque Centrale		2 ans	Réforme en cours : recrutement des experts en cours afin de réfléchir sur la mise en place de ladite banque, sa nature, les moyens de financement

Fait à Kinshasa, le 05 juillet 2021

Christian MWANDU NSIMBA KABULO

I. RECOMMANDATIONS A FORMULER AU GOUVERNEMENT

1. Apurer la dette intérieure afin de permettre aux entreprises d'assurer le maintien de leurs activités et d'accroître leurs investissements ;
2. Accélérer la réforme de l'Administration Publique pour une meilleure exécution des réformes mises en œuvre ;
3. Poursuivre le déploiement des Tribunaux de Commerce dans toutes les Provinces du pays ;
4. Procéder à la mise en œuvre des recommandations du FONAREF ;
5. Procéder à l'audit des redevances ci-après, en vue de leur rationalisation : **(i) la Redevance Logistique Terrestre et (ii) la Redevance Rémunératoire Informatique** ;
6. Mettre en place un plan d'encadrement et d'accompagnement des industries locales en vue d'assurer leur compétitivité dans la perspective de la mise en œuvre de la ZILECAF ;
7. Finaliser les mesures d'application sur le crédit-bail afin de prendre en charge les questions relatives au traitement comptable, au traitement fiscal, au montage financier et au bénéfice des exonérations au Code des Investissements ;
8. Opérationnaliser le FOGEC, notamment en procédant à la nomination de ses animateurs et en assurant son financement ;
9. Introduire, dans la Révision de la Loi Foncière en cours, la notion de la responsabilité administrative, civile et pénale du Conservateur des titres immobiliers dans l'accomplissement des actes qu'il pose dans le cadre de ses fonctions ;
10. Redynamiser le Parquet Financier et le doter de moyens de fonctionnement ;
11. Initier une étude sur la compétitivité de la RDC en matière de frais de transfert de fonds à l'étranger à l'occasion de l'importation ;
12. Prendre des mesures pour éviter l'évasion des primes d'assurance à l'étranger et mettre en place des mécanismes de leur placement au niveau de l'économie nationale ;
13. Instaurer un impôt sur les sociétés et un impôt global sur les revenus des personnes physiques;

14. Créer l'Autorité portuaire nationale pour la gestion des ports publics ;
15. Défisiscaliser, pour une période de deux ans, les revenus d'un compatriote de la diaspora qui veut se réinstaller en RDC ;
16. Défisiscaliser pour une période de deux ans, une Start up à l'effet de lui permettre une meilleure lancée de son projet (cela favorise l'éclosion d'une classe moyenne);
17. Obliger par une loi à toutes les entreprises, opérateurs qui veulent s'installer et investir en RD. Congo de passer par l'ANAPI (afin de consolider le concept du Guichet Unique en matière d'investissement).

II. MESURES URGENTES A PROPOSER AU GOUVERNEMENT

1. Veiller au strict respect par les services du Parquet, de la sécurité et de renseignements, des prescrits du Décret n°12/029 du 23 août 2012 portant interdiction de contrôles et de recouvrements des impôts, droits, taxes, et redevances dus à l'Etat sans requête préalable des régies financières et l'affirmation de l'autorité de l'Etat en prenant des sanctions exemplaires à l'encontre des responsables des services étatiques aussi bien au niveau provincial que central, qui opposeraient une résistance dans l'application des mesures et des réformes gouvernementales ;
2. Réviser l'Arrêté interministériel n° 019/CAB/MINETAT-RHE/2020 et n° CAB/MIN/FINANCFES/2020/104 du 15 août 2020 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité qui influe négativement sur l'investissement dans le secteur de l'électricité ;
3. Rationaliser les perceptions des droits, taxes et redevances perçues dans le secteur des transports ;
4. Veiller au strict respect du Décret de 2002 fixant à 4 le nombre des services devant opérer dans les postes frontaliers (dresser premièrement un état des lieux de la mise en œuvre dudit décret dans les différents postes et éventuellement décider de sa révision ou pas).
5. Mener un plaidoyer pour l'appropriation de la réforme du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur par les plus hautes autorités politico-administratives et la prise en compte du facteur humain.